Régie de l'énergie Québec
Bureau du secrétaire

Montréal, le 16 décembre 2022

Par dépôt électronique (SDÉ)

Me André Turmel
Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
800, rue du Square-Victoria
Bureau 3500, C.P. 242
Montréal (Québec) H4Z 1E9

OBJET : Détermination par la Régie de l'énergie du taux d'indexation du tarif L en vertu de l'article 22.0.1.1 de la Loi sur Hydro-Québec applicable au 1er avril 2023 (Dossier Régie R-4211-2022)

Maître Turmel,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu la correspondance du 15 décembre 2022 de la FCEI requérant un délai additionnel pour le dépôt de ses commentaires, dans le cadre du dossier susmentionné. Compte tenu des motifs invoqués, la Régie accorde à la FCEI le délai demandé et attendra donc le dépôt de ses commentaires d'**ici 16 h aujourd'hui**.

Veuillez agréer, Maître Turmel, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/ml

Place Victoria, Case postale 001
800, rue du Square-Victoria
41e étage, bureau 4125
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452
Sans frais : 1 888-873-2452
Télécopie : 514 873-2070
www.regie-energie.qc.ca